

UNSP

Rue des Colonies, 18-24 Bte 4
1000 Bruxelles
Tél. (+32) (0)2 218 16 59
@ : info@unsp-finances.be
Site web : www.unsp-finances.be

Personnes de contact :

Aubry MAIRIAUX
Président fédéral
Tél. (+32) (0)497 86 12 80
@ : aubry.mairiaux@unsp-finances.be

Eric BRISBOIS
Responsable communication
Tél. (+32) (0)498 14 71 96
@ : eric.brisbois@unsp-finances.be



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quand le ministre Vandepuut utilise une fake news pour justifier sa réforme du quota de maladie des fonctionnaires...

Les fonctionnaires fédéraux manifesteront à Bruxelles le vendredi 28 septembre pour s'opposer notamment aux attaques du gouvernement à l'égard de leur système de quota de maladie.

Pour justifier cette réforme, le ministre de la Fonction publique a affirmé qu'*aujourd'hui, il y a des fonctionnaires qui peuvent prendre leur retraite deux ans plus tôt parce qu'ils ne sont pas souvent ou jamais malades.*

Mais sur quelle base se fonde cette affirmation ?

Aubry Mairiaux (président de l'UNSP) :

On pourrait s'attendre à ce que le ministre ait monté un solide dossier avec de nombreuses données, de nombreux chiffres... pour justifier son attaque. Mais, là on reste sur sa faim. C'est inadmissible.

Pire : lorsqu'on analyse les données officielles concernant l'absentéisme, on constate qu'elles contredisent les affirmations du ministre.

En effet, l'UNSP a analysé les chiffres officiels d'absentéisme des fonctionnaires fédéraux. Ils sont très clairs :

- les fonctionnaires ne sont pas plus absents que les travailleurs du privé ;
- les fonctionnaires statutaires ne sont pas plus absents que leurs collègues contractuels ;
- 97,7 % des absences pour maladie de fonctionnaires ont été déclarées justifiées après un contrôle MEDEX ;
- les résultats de ces contrôles MEDEX sont clairs : il n'y a pas plus d'absences pour maladie injustifiées chez les fonctionnaires statutaires que chez les contractuels, et c'est dans la tranche d'âge 60-65 ans que la proportion d'absences injustifiées est la plus faible ;
- très peu de fonctionnaires en fin de carrière sont mis anticipativement à la pension pour raison médicale.

On est vraiment très loin des affirmations du ministre.

De plus, la loi précise que le personnel qui a atteint l'âge de 63 ans est mis à la retraite d'office le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel, sans avoir été déclaré définitivement inapte, il compte, depuis son 63e anniversaire, 365 jours calendrier d'absence pour maladie.

Utiliser des fake news pour justifier sa politique, les fonctionnaires ne peuvent l'accepter !

Aubry Mairiaux (président de l'UNSP) :

Avec cette mesure, le gouvernement fragilise les agents gravement malades en ajoutant des soucis financiers à leurs problèmes de santé.

En effet, ces agents basculeront beaucoup plus rapidement à un traitement réduit à 60 %.

On pense évidemment au cancer, à la dépression, au burn-out, mais cela peut aussi toucher, par exemple, une femme enceinte obligée de rester alitée à cause d'une grossesse difficile... On attend d'un gouvernement qu'il améliore le bien-être de ses concitoyens, pas l'inverse.

De plus, concernant l'absentéisme, nous pensons que changer le système risque de provoquer un effet contraire : actuellement, vu la charge de travail, le manque de personnel et les délais à respecter, de nombreux fonctionnaires se rendent au travail même lorsqu'ils sont malades.

La possibilité d'économiser des jours de maladie qui pourraient se révéler bien utiles en cas de future maladie grave intervient bien évidemment dans ce choix.

Si cette possibilité n'existe plus, il semble évident que les fonctionnaires ne feront plus cet effort... et prendront les jours dus.

Avec parfois des conséquences fâcheuses pour le respect des délais légaux...

À force de démotiver les fonctionnaires par des attaques gratuites...